

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

PREMIER MINISTRE
SECRÉTARIAT D'ÉTAT
AUX PERSONNES HANDICAPÉES

**Arrêté du 16 février 2018 modifiant l'arrêté du 11 juin 2016 et portant nomination
au conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Metz**

NOR : SSAA1830111A

La secrétaire d'État aux personnes handicapées,

Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 modifié relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de jeunes aveugles, notamment l'article 4 ;

Vu l'arrêté du 11 juin 2016 modifié portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Metz,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé au conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Metz: M. Stéphane Burgun, principal de collège, en remplacement de Mme Nadine Carpentier.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 16 février 2018.

Pour la secrétaire d'État et par délégation :
Le directeur général de la cohésion sociale,
J.-P. VINQUANT